



## CURRICULUM VITAE

**NOM & Prénom :** KAFKA Chara  
**Titre & Fonction :** Docteur  
**Institution :** Université Européenne de Chypre  
**Equipe(s) LM-DP :** Equipe Chypre  
**Fonction(s) au LM-DP :** Membre  
**Courriel de contact :** [chkafka@yahoo.com](mailto:chkafka@yahoo.com)



---

## Dr. Chara Kafka

26, rue Chrysostomou Smyrnis 26, 18755 Pirée  
tél: 0030 210 4621081, 0030 6974380167  
Email: [chkafka@yahoo.com](mailto:chkafka@yahoo.com)  
Date de naissance: 18 février 1983

---

### ETUDES 2012:

Doctorat en droit public à l'Université de Picardie Jules Verne sur le sujet « L'autonomie personnelle dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour suprême des Etats-Unis et de la Cour suprême du Canada ».

### 2006:

Master 2 « Droit Européen et International » à l'Université de Picardie Jules Verne.

- Sujet de mémoire : « La tierce intervention devant la Cour européenne des droits de l'homme – article 36 de la CEDH »

<b>2005:</b>	Maîtrise de Droit à l'Université Nationale et Kapodistriane d'Athènes, Faculté de Droit.
<b>LANGUES</b>	<p>Anglais : Proficiency of Cambridge University</p> <p>Français : Diplôme approfondi de langue française</p>
<b>EXPERIENCE PROFESSIONNELLE</b>	<p><u>juillet 2017-aujourd'hui</u>: Superviseur Académique National (Chypre) pour le ELSA droit de migration.</p> <p><u>février 2017-aujourd'hui</u>: Collaborateur Scientifique à l'Université Européenne de Chypre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement de cours magistraux: Droit administratif et Procédure administrative.</li> </ul> <p><u>février 2017-septembre 2017</u>: Collaborateur Scientifique de l'Université Aristote de Thessalonique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignement de cour magistral : Contrôle judiciaire de la Loi.</li> </ul> <p><u>2014-2017</u>: Membre du Comité de réexamen des demandes d'asile.</p> <p><u>2009-2010</u>:</p> <p>Attachée temporaire de recherche et d'enseignement à l'UPJV – Faculté de Droit.</p> <p>Enseignement des travaux dirigés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit administratif</li> <li>• Droit des libertés fondamentales</li> <li>• Droit des droits de l'homme</li> </ul> <p><u>2008-2009</u>:</p> <p>Attachée temporaire de recherche et d'enseignement à l'UPJV – Faculté de Droit.</p> <p>Enseignement des travaux dirigés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit constitutionnel</li> <li>• Droit administratif</li> <li>• Droit des droits de l'homme</li> </ul>

2007-2008:

Vacataire à l'UPJV – Faculté de Droit.

Enseignement des travaux dirigés:

- Droit constitutionnel

2007:

Autorisation de pratiquer la profession d'avocat aux Barreaux d'Athènes.

**PUBLICATIONS**

- Charikleia Kafka, « Immigration as a factor of social cohesion catalysis: the role of law in its preservation » in *Contemporary immigration in Greece: a sourcebook*, European Public Law Organization, Athens, 2014, p.493-500
- Chara Kafka, « Zaïet c. Roumanie : décision de la CEDH du 24 mars 2015 concernant l'annulation d'une adoption 31 ans après sa conclusion », *La Constitution*, 3/2015, p. 619-626
- Chara Kafka, « L'interdiction de la donation d'embryons dans l'ordre juridique européen : a propos de l'arrêt Parillo c. Italie de la Grande Chambre de la CEDH », *Droits de l'Homme*, 69/2016, p. 601-617.
- Chara Kafka, « Omission d'ajuster la valeur objective des propriétés : annulation de l'omission de l'Etat de recalculer la valeur objective des propriétés sur laquelle est calculée la taxe de propriété (Conseil d'Etat 4446/2015) », *Droits de l'Homme*, 69/2016, p. 727-730.
- Chara Kafka, « Le principe de proportionnalité quant à la satisfaction pécuniaire en raison de dommage moral (Grande Chambre de la Cour de Cassation 9/2015) », *Droits de l'Homme*, 69/2016, p.731-733.

**A PUBLIER**

- Chara Kafka, « L'application de la Charia et la limitation des droits individuels : Cour de Cassation 1862/2013 et 2138/2013 – étude combinée », *Droits de l'Homme*, 73/2017.
- Chara Kafka, « L'incompétence négative du législateur dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel de la République française et les analogies avec la pratique juridique grecque », *Droits de l'Homme*, 73/2017.